CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt six, le **26 septembre**
Le Conseil Municipal de la Commune de SAMMERON dûment convoqué en date du 10 septembre 2026, s'est réuni en session **ordinaire** à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Christian Dupont,** Maire.

Présents: Christian Dupont. Martine Jupy. Valérie François. Laurent Pichot. Marina Michel. Amal Masiero. Justin Groisy. Alexandre Schneider. Maria Monteiro Baptista. Delphine Heitzmann.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine Favier ayant donné pouvoir à Martine Jupy. Edward Guillaume ayant donné pourvoir à Alexandre Schneider. Catherine Pithois ayant donné pouvoir à Valérie François. Christopher Manabre ayant donné pouvoir à Laurent Pichot.
Absent excusé : Benoît Mercier

Secrétaire : Martine Jupy
Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1) **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**
2) **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**
3) **Prime de départ à la retraite**
4) **Demande de subvention Fonds Canicule**
5) **Adhésion centrale d'achats**
6) **Participation à l'achat d'une citerne souple**
7) **Point sur la rentrée des classes**
8) **Point sur les travaux : station multimodale, transformation des garages, PLUi : délibération de prise de connaissance de la Fiche Commune avec le compte-rendu post décision**
9) **Questions diverses à l'ordre du jour**

1) Le maire fait lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal du 25 juin 2026.

2) Délibération Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
Le Maire informe l'assemblée :
Compte tenu des besoins du service, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant d'adjoint administratif territorial.
Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,
Le Maire propose à l'assemblée :
Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'adjoint territorial administratif *créé* initialement à temps non complet par délibération du 10 décembre 2020 pour une durée de 12 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint territorial administratif *à* temps non complet pour une durée de 20 heures par semaine à compter du 1er octobre 2026.
L'agent sera un personnel intercommunal donc affilié à la CNRACL
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide *à l'unanimité des, membres présents et représentés* :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3) Prime départ à la retraite

Le Maire annonce le départ en retraite à compter du 1er octobre 2026 de Monsieur Romuald Testa qui travaille pour la Commune au poste de Directeur de l'accueil de Loisirs.
Il propose au Conseil Municipal de lui attribuer une prime de départ de 700 €
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de lui attribuer cette prime.

4) Demande de subvention Fonds Canicule

Au vu des canicules de plus en plus fréquentes et de fortes chaleurs, la Région Ile-de France propose une aide d'urgence appelée FONDS d'URGENCE CANICULE aux collectivités territoriales.

Cette aide est plafonnée à 5000 € pour l'installation d'une climatisation.

Monsieur le maire propose de climatiser la mairie au niveau de l'accueil du public et de la salle du conseil municipal / mariage. Cela permettra d'accueillir un public fragilisé pendant quelques heures tout en leur proposant des activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'installation d'une climatisation et autorise le maire à demander ce fonds d'urgence auprès de la Région Ile-de-France pour un montant de 5 000 €.

5) Adhésion centrale d'achats

La Région Ile-de France propose l'adhésion gratuite à une centrale d'achats pour l'acquisition de biens et services.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer cette convention.

6) Participation à l'achat d'une citerne souple

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture de la crêperie du poney-club.

Lors de l'instruction du dossier par le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) a demandé l'installation d'une citerne incendie.

Cette citerne installée Rue de Signets permettra également aux habitations d'être desservies en matière de protection incendie.

Le maire propose au conseil municipal de participer au financement de cette citerne à raison de 50% du prix d'achat pour un montant maximum de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la participation de la commune à l'acquisition de cette citerne.

7) Point sur la rentrée des classes

La rentrée s'est bien déroulée. Le maire communique les effectifs aux conseillers. A noter 261 enfants inscrits dans le RPI don 125 à l'école de Sammeron, 250 fréquentent les cantines de Sammeron et de Signy-Signets.

8) Point sur les travaux

- **Station multimodale**

  Laurent Pichot précise que les travaux devraient être achevés dans quelques semaines. La mise en service des bus est prévue début 2027. La commune de Sammeron a demandé au Département l'ouverture de la station de covoiturage au plus tôt.

- **Transformation des garages**

  Laurent Pichot annonce avoir reçu les candidatures. La commission d'appel d'offres se réunira le 14 octobre.

- **PLUi : Prise de connaissance de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de la démarche de l'élaboration du PLUi et conformément aux modalités de collaboration définies avec les communes, une fiche communale PLUI de suivi a été transmise individuellement à la commune de Sammeron.
Cette fiche a été modifié le 2 juillet dernier suite aux observations émises.
Cette fiche constitue un document de travail partagé entre la commune et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Elle comprend notamment :

- Des enjeux socio-économiques
- Une cartographie de l'occupation du sol
- Des informations relatives au document d'urbanisme communal en vigueur
- Un état des lieux des projets communaux connus à ce stade ;
- Le compte-rendu de l'entretien communal réalisé avec les élus du conseil municipal

Il est précisé que cette fiche communale :

- A vocation à faciliter le suivi et la prise en compte des spécificités communales dans l'élaboration du PLUi ;
- Constitue un état des lieux à un instant donné, ce document est amené à évoluer au fil de la procédure d'élaboration du PLU ;
- Ce document, établi un outil de suivi et de concertation, ne constitue pas une pièce réglementaire du PLUi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Article 1 : PREND ACTE du contenu de cette fiche communale PLUi de suivi, qui constitue un état des lieux partagé à date et ne présente pas de valeur juridique opposable,
Article 2 : VALIDE le contenu de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Sammeron
Article 3 : PRECISE, qu'aucune observation n'a été formulée
Article 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

9) Questions diverses à l'ordre du jour

a) Commissions
Christian Dupont demande que les commissions se réunissent avant la fin de l'année

b) Balade gourmande
Le maire demande des bénévoles pour recevoir les marcheurs prévus au nombre de 460. Il demande également des bénévoles pour l'exposition sur le fromage de Brie du samedi 10 octobre..

c) Flamme sacrée
Elle passera le 30 octobre vers 19h50.

d) Cérémonies du 11 novembre
Le maire s'est rapproché des écoles pour que les enfants et leurs parents viennent chanter la Marseillaise lors de cette cérémonie. Des textes extrait du journal de bord d'un soldat seront lus.

e) Sortie des aînés
Nous travaillons sur la sortie qui devrait avoir lieu le 10 décembre à Reims

f) Arbre de Noël
Le spectacle offert aux enfants de la commune aura lieu le samedi 12 décembre suivi de la distribution de chocolats par le père Noël et d'une collation préparée par les parents, SVL et la commune.

g) Colis de Noël
La distribution aux aînés du village de plus de 80 ans ne participant pas à la sortie à Reims aura lieu le samedi 19 décembre par les conseillers municipaux.

h) Ouverture de la crêperie des écuries
La crêperie est ouverte depuis le 6 septembre. La commune se réjouit de cette installation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Le Maire,
Christian Dupont

